

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30/06/2022

### RÉSULTATS DE LA 2ÈME ÉDITION DU BAROMÈTRE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Lancé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et l'ADEME, avec le soutien de France Mobilités, et piloté par Via ID et Ekodev, le Baromètre « Forfait Mobilités Durables » (FMD) revient pour une seconde édition. De nouveaux résultats qui permettent de dresser un état des lieux du déploiement du FMD chez les employeurs français et d'identifier les freins et leviers d'action favorisant son déploiement. Pour cette édition, 823 organisations ont été sondées, dont 72% appartenant au secteur privé.<sup>1</sup>

- **Un niveau de connaissance et de déploiement du Forfait Mobilités Durables (FMD) en hausse**

Deux ans et demi après l'entrée en vigueur de la Loi d'Orientation des Mobilités, 38% des employeurs du secteur privé ayant répondu déclarent avoir déployé le FMD au sein de leur organisation, soit 2 employeurs privés sur 5. Une hausse de 12 points par rapport à 2021. Aujourd'hui, ce sont près de 80% des employeurs qui ont connaissance de ce dispositif et 40% des organisations qui envisagent de le déployer.

Au-delà du secteur privé, 19% des répondants sont issus de la fonction publique territoriale et 48% d'entre eux déclarent avoir déployés le FMD au 1er janvier 2022 et 15% indiquent qu'ils le mettront en place cette année.

- **Des motivations cohérentes et stables**

Tout comme en 2021, les motivations principales au déploiement du Forfait Mobilités Durables sont :

- l'incitation à l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle et la valorisation des pratiques respectueuses de l'environnement,
- la contribution à la marque employeur et à l'exemplarité de l'entreprise,
- et la volonté de répondre aux attentes des salariés.

Des motivations en lien avec les attentes des salariés en matière de qualité de vie, encore plus marquées cette année par un contexte de hausse des prix des carburants.

---

<sup>1</sup>Enquête réalisée à l'attention des employeurs, dirigeants, directions de ressources humaines, directions développement durable/RSE, etc. Elle combine une approche qualitative, avec une dizaine d'interviews menées principalement avec des têtes de réseau du 12 avril au 4 mai 2022 ; et une approche quantitative avec un questionnaire diffusé en ligne sur les réseaux sociaux et par emailing du 15 mars au 19 avril 2022, ayant récolté plus de 900 réponses. Le panel étudié n'est pas représentatif au sens statistique du terme des employeurs français.

- **Priorité au vélo et au covoiturage**

Parmi les employeurs privés interrogés ayant déployé le FMD, 96% ont ouvert ce forfait au vélo et 56% au covoiturage. Le vélo apparaît ainsi comme un incontournable. Le baromètre montre qu'il est plébiscité dans tous les types de territoires, aussi bien urbains que ruraux. Le covoiturage, quant à lui, fait davantage partie des modes éligibles au FMD chez les employeurs en zone rurale (74%) qu'en zone urbaine ou périurbaines (50%). Cela confirme bien la pertinence de ce mode de transport dans des zones où les transports en commun sont moins présents.

Par ailleurs, 46% des employeurs privés ont ouvert le FMD aux tickets de transports en commun (hors abonnement) et seules 13% des entreprises l'ont ouvert à l'ensemble des modes éligibles.

- **Difficultés à la mise en œuvre du FMD : entre enveloppe budgétaire et collecte de preuves**

Le baromètre révèle que le principal frein au déploiement du FMD pour les employeurs n'est autre que l'enveloppe budgétaire à allouer (40%). Pour 30% des répondants le frein réside dans un manque de compréhension et d'information sur le sujet ; pour 23% d'autres solutions ont été mises en œuvre ce qui limite l'intérêt du forfait et pour 19% des employeurs il existe un blocage de la direction. Ils étaient 32% en 2021 à souligner ce blocage : les directions sont donc de plus en plus enclines à accompagner la mobilité des collaborateurs.

Du côté des organisations ayant déployé le FMD, le baromètre indique que les problèmes rencontrés sont à part égale (15%) : la difficulté à collecter les preuves, le manque de compréhension du dispositif et l'enveloppe budgétaire. Cependant, 35% des employeurs déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté particulière.

A noter que le montant moyen du Forfait Mobilités Durables proposé par les employeurs privés a augmenté de 8% par rapport à 2021, en passant de 400€ à 434€ par an.

- **Au-delà du Forfait Mobilités Durables**

La deuxième édition du Baromètre « Forfait Mobilités Durables » permet de dresser un constat encourageant avec un déploiement progressif de ce forfait dans le cadre des politiques de mobilité des employeurs.

En parallèle du FMD, il existe de nombreux dispositifs à disposition des entreprises afin d'encourager le recours à des solutions de mobilité moins polluantes. En témoignent notamment le bonus écologique ou la prime à la conversion pour encourager le passage du thermique à l'électrique, ou encore le programme "Objectif employeur pro-vélo" ayant pour but de créer une réelle culture du vélo en entreprise.

Autant de dispositifs, [à retrouver ici](#), qui permettent aux employeurs de s'inscrire durablement dans une transformation en profondeur des mobilités au travail.

Retrouvez en ligne :

- [Les dispositifs de soutien aux entreprises pour une mobilité durable](#)
- [Les résultats du Baromètre](#) (synthétiques et détaillés)
- [Les chiffres clés](#)
- [Le communiqué de presse](#)

**Contacts presse**  
**Service presse d'Amélie de Montchalin,**  
**ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : [Communication.MTECT@ecologie-territoires.gouv.fr](mailto:Communication.MTECT@ecologie-territoires.gouv.fr)

[Désinscription ici](#)